

## Pour que chaque jeune construise son avenir, mettons toutes les chances de son côté

Depuis la rentrée 2020, la loi " *Pour une école de la confiance* " instaure une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans.

Tous les acteurs de l'éducation, de l'insertion sociale et professionnelle travaillent donc ensemble à ce que chaque jeune trouve sa place.

Les solutions sont variées, **ce qui compte est le résultat** : que tous acquièrent des compétences et des qualifications reconnues. Des solutions sur-mesure sont donc prévues pour **accompagner, conseiller, suivre chaque enfant** en situation de décrochage.

## Aucun jeune sans solution

L'ambition est de permettre à chaque jeune de construire son avenir. **L'obligation de formation** s'inscrit dans cette volonté.

Elle est renforcée avec la mise en place du plan " **1 jeune, 1 solution** " : des moyens massifs (7 milliards d'euros) pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et la formation. Un investissement du plan de relance de l'économie, France Relance.

## Tous les acteurs mobilisés, ensemble

Les professionnels des Missions locales ou du Centre d'Information et d'Orientation de proximité travaillent en lien étroit avec tous les acteurs : établissements scolaires, centres d'information et d'orientation, Pôle emploi, structures de rattachement scolaire (micro-lycées), écoles de la 2<sup>e</sup> chance, etc.



Au téléphone, ils vous répondent en fonction de votre région, de manière à ce que vous ayez d'emblée en ligne un professionnel près de chez vous.

## Une plateforme pour informer

Pour en savoir plus sur les dispositifs de prévention, de retour en formation et de parcours d'insertion sociale et professionnelle, rendez-vous sur la plateforme de l'Onisep.

[nouvelles-chances.gouv.fr](https://nouvelles-chances.gouv.fr)

**Les solutions existent.**  
Elles sont variées, concrètes, réalistes.

Pour être accompagné  
par un professionnel, appelez le

**0 800 122 500** Service & appel gratuits

**1jeune1solution.gouv.fr**



**Vous avez  
entre 16  
et 18 ans ?  
Sans école,  
ni formation,  
ni emploi ?**

**À chacun  
sa solution.**

**Trouvez la vôtre au :**

**0 800 122 500** Service & appel gratuits

**1jeune1solution.gouv.fr**

## Des acteurs mobilisés pour accompagner les jeunes et leur famille

Éducation, formation, apprentissage, service public de l'emploi, Service civique... État, Régions et Départements, tous les acteurs concernés travaillent ensemble pour **mettre en commun leurs solutions et assurer un suivi de qualité pour chaque enfant.**

- **Pour vous, le point d'entrée est unique :** un professionnel de la Mission Locale de votre secteur ou du Centre d'Information et d'Orientation de proximité.
- **Derrière, les solutions sont multiples :** votre enfant sera orienté vers les structures qui correspondent à son choix et à son profil.
- **Tout au long du parcours, votre enfant est accompagné et soutenu.**



## Des solutions variées et concrètes adaptées à chaque jeune

**Les pistes sont réfléchies avec lui :** entretien, diagnostic de sa situation, bilan de compétences. Tous les outils sont mis au service de son choix.

**Pour préparer son avenir, de nombreux dispositifs qualifiants existent :**

- apprentissage ;
- formation professionnelle ;
- service civique ;
- volontariat ;
- micro-lycées ;
- écoles de la 2<sup>e</sup> chance ;
- dispositifs d'insertion professionnelle.



## Un accompagnement pensé à partir de ses besoins

- **Un lien immédiat** avec des professionnels à l'écoute.
- **Une orientation rapide** vers le référent le mieux à même de l'accompagner.
- **Un suivi en proximité**, pour s'assurer que chaque étape se déroule bien.

## Une démarche simple

→ Un numéro gratuit dédié aux 16-18 ans et à leur entourage :

**0 800 122 500**

 Accessibilité téléphonique pour les personnes sourdes ou malentendantes

- un professionnel de l'orientation, de la formation, de l'accompagnement sera à votre écoute.

→ **Dès ce premier appel, du concret :**



- un rendez-vous avec un professionnel pour un échange approfondi.

→ **L'assurance d'un suivi sur-mesure :**



- un accompagnement personnalisé pour trouver la solution qui convient à chaque jeune ;
- une orientation et un suivi à chaque étape, un lien permanent ;
- différentes aides possibles pour favoriser les chances de reprise : finances, logement, santé, mobilité.